

Prises de positions provenant du PS

Anne Hidalgo et Maurice Ronai

Anne Hidalgo (Secrétaire Nationale à la Culture et aux médias du Parti Socialiste, Première adjointe au Maire de Paris, Conseillère Régionale) et **Maurice Ronai** (délégué national du Parti Socialiste en charge des NTIC) : **“Vers une démocratie ouverte”** (20 octobre 2004)

« Accaparement du débat public par les experts et les groupes d'intérêt, abstentionnisme, dérives de la "démocratie d'opinion" (médias et sondages), attentes des citoyens en matière de participation : notre démocratie fonctionne mal.

Internet et les technologies de l'information constituent de puissants leviers pour revitaliser la démocratie, inventer de nouveaux mécanismes de débat public, améliorer la transparence des institutions. Pourquoi se focaliser, comment on le fait trop souvent, notamment à droite, sur le vote électronique ?

1. Internet, c'est d'abord un renouvellement profond des pratiques et des exigences des citoyens
[...]

2. Une démocratie informationnelle
[...]

3. Démocratie participative
[...]

4. Le vote par Internet : pourquoi faire ?

D'expérimentations en décrets, un processus rampant d'instauration du vote électronique pour les élections politiques semble amorcé en France, sans que le Parlement n'ait eu (depuis 1969 !) l'occasion d'en débattre.

Jean-Pierre Raffarin a carrément proposé, lors d'un chat, le vote par Internet pour les Européennes de 2009. Il devrait savoir qu'aucun pays n'a instauré le vote par Internet. Et que tous ceux qui l'envisageaient y ont finalement renoncé.

► Les partisans du vote par Internet avancent des arguments de simplicité pour les électeurs, l'augmentation du taux de participation, l'obtention immédiate des résultats, la chute du coût d'organisation des élections. Les objections l'emportent pourtant nettement sur les avantages (au reste, largement surestimés). Comment préserver le caractère personnel du vote dès lors que l'électeur vote à domicile ? Comment s'assurer qu'il ne subit pas les pressions de l'entourage familial ou de l'employeur ? Comment garantir la sincérité du scrutin face aux risques de fraude ?

L'instauration du vote à distance pour les élections politiques ferait, en outre, basculer notre système politique dans un autre régime : la démocratie instantanée. Le débat public, la confrontation des opinions et des options ont besoin de temps.

► Le vote automatisé, via des « urnes électroniques » est moins problématique que le vote à distance. Plusieurs pays européens utilisent d'ores et déjà des « machines à voter ». Avant d'en étendre l'utilisation en France, il conviendra de bien peser les risques.

Le vote « papier » présente plusieurs excellentes propriétés, à commencer par la confiance : l'ensemble de la procédure est transparent et vérifiable par tout le monde. La vérification n'est pas déléguée ou réservée à quelques experts en informatique. Massivement distribué sur l'ensemble du territoire national, le vote papier peut être ici ou là l'objet de fraudes, mais il est impossible de manipuler une proportion des votes assez importante pour faire basculer le résultat d'un scrutin

national.

Si d'aventure le vote électronique devait être instauré en France, il faudra mettre en place de solides garanties : il est crucial que le système permette une vérification rétrospective, et ceci sans compromettre le secret et l'intégrité du vote (cryptage). Enfin, le système doit être auditable par n'importe quel citoyen (et non les seuls experts du ministère de l'intérieur) ce qui suppose l'accès au code source.

► Sans aller jusqu'au vote électronique, il est cependant souhaitable de moderniser le processus électoral en remplaçant le registre électoral par un terminal informatique connecté à un fichier centralisé des électeurs. Tout en préservant l'essentiel, l'urne et l'isoloir, ceci offrirait la possibilité aux électeurs en déplacement de voter dans le bureau de vote de leur choix.

La démocratie est une conquête fragile. Elle repose d'abord et en premier lieu sur des citoyens informés et concernés. L'apport principal de l'internet tient à l'amélioration des processus de participation, de délibération et de décision beaucoup plus qu'à une éventuelle transformation radicale du processus de votation. » [Texte complet](#).

Temps Réels - Michel Rocard, Gilles Savary, Harlem Désir, Patrick Bloche

► en juillet 2005, Temps Réels, la section Internet du PS et son homologue allemand du SPD ont réitéré (la première fois était en 2004) leur demande de [moratoire sur le vote électronique](#) (point n°7) :

« La modernisation des processus électoraux est à l'ordre du jour en Europe. Dans le sillage de la Belgique, plusieurs États-membres envisagent de généraliser le vote électronique. Certains expérimentent le vote électronique à distance et annoncent sa généralisation prochaine. La Commission est très active dans ce domaine, soutenant des consortiums et finançant des expérimentations.

Nous demandons un moratoire sur l'instauration du vote électronique :

En effet, le vote électronique pose problème, en raison de la nécessaire transparence et sincérité du scrutin, du fait qu'il n'existe à ce jour aucune méthode fiable de vote électronique permettant tout à la fois d'assurer l'anonymat durable et la vérification du vote, fondements de la démocratie.

La délégation/privatisation du contrôle du scrutin au bénéfice d'entreprises privées est inacceptable et dangereuse dans une démocratie.

L'argument des défenseurs du vote électronique, la lutte contre l'abstentionnisme, est à l'évidence invalidé par l'exemple du seul pays où il a été généralisé, les États-Unis, détenteurs aussi du record du monde de l'abstentionnisme ; la généralisation des machines à voter y a d'ailleurs entraîné la multiplication de fraudes majeures.

Le vote électronique par Internet serait synonyme de renoncement à l'isoloir obligatoire, et en conséquence à l'actuelle liberté de choix des électeurs, hors de portée de toute pression. »

Signé (entre autres) par :

- Michel Rocard, Gilles Savary, Harlem Désir, députés européens
- Patrick Bloche, député
- Olga Zrihen, sénatrice, PS, Belgique